



ASSOCIATION DES AMIS DU PRIEURÉ ROYAL DE CASSAN

Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture des Yvelines sous le numéro 0784014510

Le Crystal – 6 rue Hélène Boucher 78280 GUYANCOURT

Tél : 01.39.30.57.31 / Fax : 01.39.30.57.39

Rédacteur : Dominique Lebel

15 juin 2007

LETTRE DU PRIEURÉ N° 7

Chères amies et chers amis,

CET

Alors que nous préparons notre prochaine assemblée, nous sommes heureux de vous indiquer que l'arrêté de création du CET est devenu caduc le 18 mai 2007, dixit le Préfet de l'Hérault - Préfet de Région.

Entretemps, le SICTOM avait reçu injonction le 16 janvier, puis en février, de remettre en état la décharge ménagère.

De toute évidence, les travaux ne semblent pas se dérouler dans les règles de l'art et nous surveillerons donc ce point.

Un autre sujet nous préoccupe au plus haut point ; c'est celui de l'invitation faite par le préfet au président du SICTOM de déposer avant le 30 juin un dossier de demande de création d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).

Nous sommes bien surpris de l'insistance du Préfet à vouloir maintenir en co-visibilité de Cassan des installations incompatibles avec le monument et le classement de site en cours d'étude.

Nous resterons donc très vigilants sur ce point.

Nous attendons aussi le résultat de l'instance pendante au tribunal administratif contre le CET, le fait que l'arrêté soit mort ne privant pas le juge de prendre son jugement.

AGRÈMENT DE L'ASSOCIATION

Le 4 mai 2006, l'AAPRC a demandé son agrément en regard des articles L 141-1 et 2 du Code de l'Environnement.

Cet agrément permet à l'association de siéger de droit dans les commissions en charge des PLU de Roujan et de Gabian par exemple, d'être consultée dans le cadre des procédures de classement de site (nous ne sommes pas consultés bien que Cassan soit l'objet même du classement, ce qui nous semble peu convenable).

Il nous permet d'intervenir dans d'autres domaines touchant l'environnement (impact de la ZAC de Roujan au pied de Ste Marthe – éoliennes – remise en état de la décharge – modification du CD 13 – sécurité – etc.).

Avec un zèle parfait, les services de la préfecture de l'Hérault, ont réussi à faire traîner l'instruction de notre demande d'agrément conduite par la préfecture des Yvelines (où nous avons notre siège) pendant plus d'un an !

Un arrêté de refus nous a été signifié le 22 mai 2007. Nous avons demandé un recours gracieux le 24 mai ; la réponse est venue le 8 juin « *j'ai sollicité l'ensemble des services instructeurs ...* ». Nous sommes repartis pour un tour ... alors que nous apportions toutes les explications ...

Tous les avis à notre agrément étaient positifs sauf la front héraultien d'une partie l'administration vexée de sa déroute dans l'affaire du CET.

Nous avons du constater les avis défavorables :

- du Préfet de l'Hérault, Michel Thenault
- du Sous-Préfet de Béziers, Bernard Huchet
- du Directeur Départemental de l'Equipement de l'Hérault, Gérard Valère

Les considérations disent que notre association « *ne justifie pas d'une activité véritablement dédiée à la protection de l'environnement, d'une représentativité et d'une audience suffisamment significatives et diversifiées au plan local* ».

Amie et ami membres de l'AAPRC, résumons ce que nous dit la Préfecture :

- vous n'êtes rien
- les pétitions, ce n'est rien
- les soutiens, ce n'est rien

et les résultats :

- retrait d'un arrêté de lotir,
- mort d'un arrêté préfectoral à l'usure (3 ans),
- classement de site,

CE N'EST RIEN.

L'association et son président ne sont quelque chose que lorsqu'ils font de la « diffamation », c'est-à-dire de l'information véritable et réelle.

Notons pour notre réconfort l'avis favorable du Directeur Régional de L'Environnement du Languedoc Roussillon. Nous saluons le courage et la clairvoyance de ce serviteur de l'Etat.

Pour ce qui concerne les autres sujets :

GÉOLOGIE

Rémi Bouteloup, ancien du BRGM, a bien avancé et les études géologiques aussi. Elles sont passionnantes.

CHEMINS DE RANDONNÉE

- Madame Boyer et ses enfants nous ont donné l'accord d'ouvrir un chemin de randonnée sur St Hilaire avec pose de table d'observation au sommet.
- Les relations avec les maires de Roujan et de Gabian sont au beau fixe.
Le vice-président du Conseil Général, maire de Gabian, a compris tout l'intérêt du monument pour le canton et pour la Communauté de Communes.
Il nous a confirmé soutenir d'une part le projet économique de la SNC CAC, mais aussi toutes les mises en valeur et les préoccupations environnementales de l'AAPRC, que ce soit l'évacuation du CET et de l'ISDI, que ce soit l'ouverture des chemins de randonnée et surtout celui allant à Gabian en passant par les Fonts de l'Oli, que ce soit le traitement des proximités de Cassan, des vues sur la coopérative et des entrées de villages des deux côtés.
Nous avons été ravis de cette symbiose de pensées qui constitue un événement très important et nouveau. Les travaux et la constance de l'association y sont à coup sûr pour quelque chose ; que chacun en soit remercié !
- Nos relations avec les associations APER et Sources et Santé sont excellentes, et nous travaillons dans le même sens.
- L'association confédérative Centre des Provinces Françaises, en raison de l'action de l'AAPRC, a décidé de remettre à son président la distinction « PRESTIGE DE FRANCE ».
Cette cérémonie aura lieu le 6 octobre 2007 à Cassan en présence d'une dizaine de membres du Centre des Provinces Françaises.
Cela nous fait chaud au cœur après tant d'énergie consacrée à préserver ce site d'exception contre les outrages perpétrés contre lui.
Si chaque français œuvrait en ce sens, notre France, l'environnement et le développement durable s'en trouveraient bonifiés.

Le projet de randonnée sera donc une actualité forte de 2007-2008 ; de même, l'atelier de Madame Lorient, qui n'a pas véritablement débuté en raison des contraintes physiques difficiles à circonscrire, va pouvoir s'exprimer en virtuel sur Internet où les archives qu'elle va répertorier vont pouvoir être présentées en ligne.

Les autres ateliers, jardins, arboretum, histoire progressent de leur côté.

Rendez-vous à notre assemblée.

Très cordialement,

Dominique Lebel

